

## SEANCE DU 28 MARS 2018

**Le vingt-huit mars deux mille dix-huit à 18 heures 30**, le conseil municipal de la commune de Saint-Just de Claix dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël O'BATON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

Présents : O'BATON Joël, FILET-COCHE Daniel, MONNET Maryse, LECLERC Nicolas, GERVY Danielle, BOUCHET Christophe, MARSETTI Sandrine, MORIN-FARAVELLON Anne-Laure, LAMBERT Sylvain.

Absents : JAILLOT Anne, SERASSET Sylvie, BERTRAND Eric qui a donné pouvoir à FILET-COCHE Daniel, ROYANNAIS Philippe qui a donné pouvoir à O'BATON Joël.

Secrétaire de séance : MORIN-FARAVELLON Anne-Laure.

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Les orientations budgétaires pour 2018 ainsi que l'affectation du résultat 2017 ayant été abordés, le Maire présente le projet de budget au conseil municipal.

#### Budget principal

Section de fonctionnement : 1 275 981.17 €

Section d'investissement : 715 888.83 €

#### Budget annexe Maison médicale

Section de fonctionnement : 16 700.00 €

Section d'investissement : 80 341.79 €

#### Budget annexe Lotissement Les Châtaigniers

Section de fonctionnement : 95 000.00 €

Section d'investissement : 320 367.55 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 11 voix, le budget principal et les budgets annexes : Maison médicale et Lotissement Les Châtaigniers.

### **OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2018**

Afin d'équilibrer le budget, et compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Fixe à 7 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre les taux de fiscalité suivants pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 6.95 %
- Foncier bâti : 11.58 %
- Foncier non bâti : 38.65 %

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR AMENAGEMENT DE VILLAGE**

Le Maire rappelle au conseil municipal le dossier d'Avant-Projet Détaillé des aménagements de la traversée du village et il indique que plusieurs modifications sont proposées par le maître d'œuvre suite à l'avis technique du Département.

Le présent dossier concerne les espaces piétons, les abords des bâtiments publics et les aménagements paysagers qui seront réalisés suite aux aménagements de sécurité le long de la RD 1532.

Il propose au conseil municipal d'approuver ce nouveau projet en lieu et place de celui du mois de décembre 2017, et de solliciter une subvention du Département.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du nouveau dossier, et après avoir délibéré,

- Approuve le projet d'aménagement du village comprenant des aménagements paysagers, l'installation de mobilier urbain, les espaces piétons et abords des bâtiments publics, pour un montant global de 168 238 € HT ;
- Sollicite le Département de l'Isère pour une aide financière sur ce projet.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR MISE EN ACCESSIBILITE D'UN ARRET DE BUS AU VILLAGE**

Le Maire rappelle au conseil municipal le dossier d'Avant-Projet Détaillé des aménagements de la traversée du village et il indique que plusieurs modifications sont proposées par le maître d'œuvre suite à l'avis technique du Département.

Le présent dossier concerne la mise en accessibilité de l'abri-bus qui se trouve à proximité de l'école.

Il propose au conseil municipal d'approuver ce nouveau projet en lieu et place de celui du mois de décembre 2017, et de solliciter une subvention du Département.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du nouveau dossier, et après avoir délibéré,

- Approuve le projet de la mise en accessibilité de l'abri-bus situé à proximité de l'école ;
- Sollicite le Département de l'Isère pour une aide financière sur ce projet qui s'élève à 47 840 € hors taxes.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE**

Le Maire rappelle au conseil municipal le dossier d'Avant-Projet Détaillé des aménagements de la traversée du village et il indique que plusieurs modifications sont proposées par le maître d'œuvre suite à l'avis technique du Département.

Le présent dossier concerne les aménagements de sécurité qui seront réalisés dans la traversée du village sur la RD 1532, secteurs S3, S14 et S19 du plan-guide des déplacements réalisé en 2014.

Il propose au conseil municipal d'approuver ce nouveau projet en lieu et place de celui du mois de décembre 2017, et de solliciter une subvention du Département pour ce nouveau dossier.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du nouveau dossier, et après avoir délibéré,

- Approuve le projet de sécurisation de la traversée du village comprenant :
  - o Terrassements et aménagements de sécurité 287 648 €
  - o Carrefour à feux 28 233 €
  - TOTAL 315 881 € HT
- Approuve le plan de financement de ce projet ;
- Sollicite le Département de l'Isère pour une aide financière sur ce projet.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE**

Le Maire expose au conseil municipal l'estimation qui a été faite pour le projet de travaux de grosses réparations sur la voirie en 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le programme 2018 de travaux de grosses réparations de voirie.
- Sollicite le Conseil Départemental-Territoire Sud-Grésivaudan pour obtenir une subvention sur le montant prévisionnel de travaux de 23 480 € hors taxes.

Fait et délibéré les jour mois et ci-dessus.

**OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT PUBLIC D'ELECTRICITE DU SEDI**

**Vu** la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

**Vu** le code de l'énergie,

**Vu** l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes adoptée le 15 Septembre 2014 par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI),

CONSIDERANT que le SEDI propose à la commune de Saint-Just de Claix d'adhérer au groupement de commandes pour la passation de l'accord cadre de fourniture et d'acheminement d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

CONSIDERANT les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de Saint-Just de Claix au groupement de commandes formé par le SEDI pour la fourniture d'électricité et services associés ;
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Just de Claix et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes.

Fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus.